

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Mise en œuvre de l'Agenda global
pour l'emploi: le point de la situation**

1. Le présent document, qui s'inscrit dans le cadre de rapports périodiques, a pour objet de faire le point sur la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi. A sa session de mars 2005, le Bureau avait invité les mandants tripartites de l'Argentine et du Ghana à communiquer avec la commission au sujet de leur expérience s'agissant de faire du travail décent un élément central de leurs politiques économiques et sociales. Compte tenu de l'intérêt suscité par les expériences nationales et du souhait exprimé par tous les intéressés de continuer à en être informés afin de pouvoir en tirer des enseignements, le Bureau a invité les mandants des Philippines, pays qui s'est appuyé sur le concept de travail décent pour répondre à l'immense défi qu'il doit relever en termes d'emplois, à faire part du résultat des efforts qu'il a déployés pour donner à l'emploi un degré de priorité élevé dans sa stratégie de développement. Pour éclairer cette présentation, le document examinera brièvement les récentes évolutions au sein du marché du travail et de l'économie des Philippines et les mesures prises, avec le concours du BIT, par les responsables politiques et les partenaires sociaux pour faire du travail décent un objectif prioritaire explicite de la politique de développement menée par le pays.
2. Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action adopté au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique qui s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, en septembre 2004 est en bonne voie. La commission ayant exprimé lors de sa session de mars 2005, où lui a été remis un rapport intérimaire à ce sujet, le désir d'être tenue au fait de l'évolution de la situation, le document présente certains plans et initiatives soutenus par l'OIT visant à donner une forme concrète au plan d'action adopté lors du Sommet.
3. La commission a également exprimé le désir d'être informée de l'aide fournie par le Bureau aux pays qui mettent en œuvre des politiques et des stratégies de l'emploi dans le cadre général de l'Agenda global pour l'emploi et en rapport avec ses dix éléments clés. Afin de donner un aperçu des activités à l'échelle nationale, le présent document fournit des informations sur le nombre de pays qui appliquent, au niveau national, des programmes en faveur de l'emploi ainsi que sur les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi qui inspirent les programmes par pays pour le travail décent mis en œuvre par les mandants tripartites avec l'aide technique du BIT.

4. A la demande de la commission, le document fournit également une analyse succincte de la façon dont les discussions portant sur les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi ont été prises en compte dans les activités d'analyse et de conseil du Bureau.

Promouvoir le travail décent aux Philippines: un programme commun

5. Aux Philippines, le travail décent est devenu un principe prioritaire dont s'inspirent désormais les objectifs et les aspirations en matière d'emploi. Le Plan de développement à moyen terme des Philippines pour 2001-2004 comportait un chapitre consacré à la promotion du plein emploi productif et du travail décent. Le Plan de développement à moyen terme des Philippines pour 2004-2010 insiste encore une fois sur le fait que «les politiques du travail doivent s'inspirer du principe selon lequel il convient de fournir des emplois décents et productifs à la population».
6. Alors que débute la deuxième phase de ce plan, les Philippines sont confrontées à un double défi: créer des emplois décents pour une main-d'œuvre qui croît actuellement d'environ 3 pour cent et lutter contre un taux de chômage qui dépassait largement les 8 pour cent¹ à la fin de 2004. Le chômage est essentiellement un problème urbain et environ deux chômeurs sur trois sont des citoyens. La majorité des chômeurs sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans qui n'ont ni expérience ni formation mais disposent d'un niveau d'éducation supérieur à celui de la population active. Par la mise en œuvre de politiques visant à stimuler une croissance économique considérablement freinée par un déficit budgétaire colossal et une dette très élevée équivalant à environ 80 pour cent du PIB, le pays est parvenu à obtenir un taux de croissance économique satisfaisant, s'élevant, ces deux dernières années, à environ 4 pour cent. La croissance économique ainsi que les mesures de soutien visant à favoriser la croissance de l'emploi ont contribué à l'amélioration des conditions du marché du travail. Cependant, malgré ces efforts, il n'a pas encore été possible d'obtenir un taux de croissance permettant de réaliser les objectifs du plan, à savoir créer 1 million d'emplois en 2005. Pour atteindre cet objectif, le taux de création d'emplois devrait progresser de façon spectaculaire.
7. Bien que l'amélioration de la situation du marché du travail et de l'emploi constitue encore un immense défi à relever pour le gouvernement, surtout si l'on prend en compte la hausse du prix du pétrole et les difficultés que pose la mise en œuvre des réformes économiques visant à réduire le déficit budgétaire, le gouvernement peut se targuer d'avoir su aider les Philippines à trouver un emploi à l'étranger. Un demi-million de Philippines environ sont, en effet, parvenus, grâce au gouvernement, à trouver un emploi hors du territoire national pendant les six premiers mois de 2005, ce qui a contribué à apaiser les tensions régnant sur le marché du travail. En outre, les envois de fonds des travailleurs émigrés qui se sont élevés à environ 10 milliards de dollars E.-U. ces dernières années – montant significatif puisqu'il équivaut à 10 pour cent du PNB – contribuent de façon très marquée à l'équilibre de la balance des paiements et améliorent le revenu des familles comptant des travailleurs expatriés. Entre janvier et avril 2005, ces envois ont atteint 3,1 milliards de dollars, enregistrant une croissance spectaculaire de 17,2 pour cent par rapport à l'année précédente. La demande de professionnels de la santé et de soignants non professionnels a

¹ Les Philippines ont récemment modifié la définition qu'elles donnent des chômeurs, en l'alignant sur la définition officielle du BIT. Alors que l'ancienne définition incluait parmi les chômeurs certaines catégories de travailleurs non disponibles pour un travail, la nouvelle ne considère comme étant des chômeurs que les personnes âgées de 15 ans ou plus, privées de travail et à la recherche d'un emploi. Avec cette nouvelle définition, le taux de chômage est de près de 8 pour cent alors qu'il atteignait plus de 11 pour cent avec l'ancienne définition.

augmenté notamment dans les pays industrialisés dont les populations vieillissent (comme aux Etats-Unis ou en Europe).

8. Le Plan d'action national pour le travail décent des Philippines 2005-2007: ce programme commun, élaboré par les mandants tripartites avec l'assistance technique de l'OIT, est une contribution de l'OIT et de ses mandants au programme de développement du pays. Ses objectifs stratégiques sont conformes à ceux du Plan de développement à moyen terme des Philippines pour 2004-2010. Ce plan met particulièrement l'accent sur les politiques et les programmes visant à créer et à maintenir les emplois ainsi que sur les moyens permettant de mobiliser les acteurs sociaux et économiques autour de ces projets. Il tient également compte d'une opinion largement partagée, à savoir que les choix portant sur les mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le déficit de travail décent devraient se fonder sur la participation, le dialogue et la recherche d'un consensus. Le plan d'action en vigueur pour le travail décent se fonde sur un travail préparatoire approfondi et sur les résultats du programme d'action précédent lancé en 2002.
9. Dans le cadre du plan d'action, cinq domaines principaux de soutien ont été définis pour renforcer la création d'emplois décents aux Philippines, à savoir: i) la création d'emplois dans les micro-entreprises, les petites et moyennes entreprises et la promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier chez les jeunes, les femmes et les travailleurs licenciés (éléments clés n^{os} 5 et 7 de l'Agenda global pour l'emploi); ii) la formation et le renforcement des compétences tout au long de la vie (élément clé n^o 6); iii) la promotion de l'emploi local (éléments clés n^{os} 10 et 5); iv) la compétitivité, la productivité et les restructurations sectorielles (éléments clés n^{os} 1, 6 et 7); enfin, v) la participation au marché du travail, notamment des jeunes, des femmes, des travailleurs licenciés et des travailleurs expatriés de retour au pays (élément clé n^o 7).
10. Dans le cadre du programme et de ses cinq domaines principaux, d'importantes initiatives ont été prises. Sont notamment à signaler: le projet de démarginalisation économique des populations rurales (Training for Rural Economic Empowerment) (TREE) qui est financé par le ministère du Travail et de l'Emploi des Etats-Unis; le projet récent concernant la promotion de l'emploi des jeunes subventionné par l'Agence canadienne de développement international (ACDI); le Programme d'action visant à améliorer la compétitivité du secteur du textile, de l'habillement et de la chaussure par la promotion du travail décent; l'Initiative pour le développement local et le travail décent et la mise en œuvre de la version locale des modules «Créez votre entreprise» et «Démarrez votre entreprise».
11. Le projet relatif à «la promotion de l'emploi des jeunes aux Philippines: stratégies et initiatives» entend favoriser l'accès à l'emploi des jeunes des deux sexes dans l'économie formelle et réduire le déficit de travail décent pour les jeunes dans le secteur informel de l'économie par des modifications concrètes au sein des politiques gouvernementales menées à l'échelon national et local, le recours au dialogue social et la mise en œuvre de programmes d'action ciblant des groupes précis de jeunes tels que, notamment, les jeunes en fin de scolarité, les jeunes ayant des emplois faiblement qualifiés ou les jeunes chômeurs de l'économie informelle. Le BIT aide également le ministère du Travail et de l'Emploi à évaluer l'impact, sur le secteur du textile, de l'habillement et de la chaussure, du nouveau régime en vigueur depuis le début de 2005 à la suite du démantèlement de l'Arrangement multifibres (AMF) et à concevoir des mesures destinées à accroître la compétitivité et à pourvoir les travailleurs licenciés de systèmes de protection.

Suivi du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique

- 12.** Lors de sa session de mars 2005, le Bureau a présenté dans ses grandes lignes la stratégie globale qu'il appliquera en matière d'aide technique au suivi du Sommet. Le Bureau a fait observer que des interventions auront lieu à l'échelle nationale, régionale, continentale et mondiale et qu'il continuera de fournir son appui à l'intégration de l'Agenda pour un travail décent dans les cadres et plans nationaux de développement. A l'échelle régionale, l'OIT participera aux activités de l'Union africaine visant à renforcer les communautés économiques régionales de l'Union africaine qui assureront la direction des activités de suivi. A l'échelle continentale, l'OIT travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l'UA, la Commission du travail et des affaires sociales, les partenaires sociaux participant aux mécanismes de suivi ainsi qu'à l'institutionnalisation du Forum des partenaires sociaux. A l'échelle internationale, des efforts seront faits en vue de soutenir l'intégration des stratégies et des politiques de l'emploi dans les cadres et plans de développement des partenaires concernés.
- 13.** Plus particulièrement, au niveau régional, la Commission de l'UA est en train d'organiser une réunion consultative des communautés économiques régionales qui se tiendra en septembre 2005. Cette initiative sera menée conjointement avec l'OIT qui entend encourager et renforcer les modalités de la mise en œuvre de la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique et du Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté.
- 14.** Au niveau sous-régional, le bureau sous-régional de l'OIT pour l'Afrique australe à Harare organisera une conférence sur «l'enjeu de l'emploi des jeunes dans le contexte sud-africain» en octobre 2005. Les dirigeants tripartites et les représentants des jeunes provenant de neuf pays seront réunis pour réfléchir sur l'étendue, les caractéristiques et les causes du chômage des jeunes dans la région ainsi que sur les solutions à apporter. Cette réunion devrait déboucher sur des plans d'action sous-régionaux et nationaux pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ainsi que sur un programme soutenu par l'OIT. Cette conférence arrive à point nommé si l'on considère l'importance du défi que constituent l'emploi des jeunes et la nécessité d'y faire face au plus tôt dans le cadre, notamment, de la Déclaration du Millénaire, du Réseau pour l'emploi des jeunes et de la 93^e session de la Conférence internationale du Travail.
- 15.** Une conférence ministérielle sous-régionale de l'Afrique de l'Est sur les suites à donner au Sommet extraordinaire de l'Union africaine s'est tenue à Zanzibar en mai 2005. Le secrétaire général de la Communauté de l'Afrique de l'Est ainsi que les ministres et les secrétaires permanents y ont participé. Les ministres ont conjointement décidé de mener une action dans 14 domaines pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration, du plan d'action et des mécanismes de suivi adoptés par le Sommet. L'OIT a été mandatée pour apporter son appui au suivi, ce qui lui donne la possibilité de travailler avec une institution qui s'est fixé pour mission d'étudier les questions d'emploi et de travail dans la sous-région.
- 16.** Au niveau national, un séminaire intitulé «Quelle politique nationale de l'emploi convient-il d'adopter pour lutter contre la pauvreté et assurer une paix durable en Côte d'Ivoire?» s'est tenu en juillet 2005 en Côte d'Ivoire pour entériner le Plan national de développement de l'emploi (PNDE) 2005-2009, avec le soutien financier et l'assistance technique des partenaires internationaux, y compris le BIT. Y ont participé les représentants de ministères nationaux, d'organisations professionnelles, de syndicats, d'ONG et de la société civile. Ce séminaire a principalement débouché sur l'adoption du PNDE dont

l'objectif est de créer 3 millions d'emplois de 2005 à 2009 et de réduire de façon significative le chômage et la pauvreté. Le gouvernement ivoirien pourrait se fonder sur les conclusions de ce séminaire pour définir une nouvelle politique de l'emploi avec l'appui de l'OIT.

17. Au niveau national, l'OIT alloue actuellement des ressources supplémentaires au suivi au niveau des pays et se propose de lancer en 2005 des actions concrètes qui seront conjointement financées par les unités techniques du siège et du terrain. Les domaines concernés sont les suivants:
 - mise en œuvre de programmes, de politiques et de plans d'action pour l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, en Egypte, et au niveau sous-régional en Afrique australe et en Afrique centrale;
 - amélioration de l'information sur le marché du travail et des capacités d'analyse au Mali, à Madagascar, à Maurice, aux Seychelles et en Algérie;
 - renforcement des capacités, y compris au niveau des mandants tripartites et de l'assistance technique visant à mettre l'emploi au cœur des programmes de développement au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, au Sénégal, en Ethiopie, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda, au Soudan, au Maroc, et au niveau sous-régional en Afrique centrale;
 - mesures prises pour faire face à la crise: renforcement des compétences, création d'emplois et d'activités génératrices de revenus dans un contexte postconflictuel caractérisant aujourd'hui la Côte d'Ivoire et le Soudan.
18. Une autre initiative actuellement mise en œuvre avec l'appui du BIT dans le cadre des suites à donner au Sommet et au Forum des partenaires sociaux africains propose de créer un pôle de réflexion panafricaine chargé d'analyser et de formuler des propositions dont les décideurs du secteur privé pourraient tirer parti pour promouvoir le développement et stimuler la création d'emplois en Afrique. Ce projet sera discuté lors de la conférence qui sera organisée à Tunis en décembre 2005.
19. Un rapport plus complet sur les résultats de ces initiatives ainsi que sur l'appui que le BIT continue de fournir à l'échelle continentale, régionale et mondiale sera remis à la commission à sa session de mars 2006.

L'Agenda global pour l'emploi au service des programmes par pays pour un travail décent (PPTD)

20. L'Agenda global pour l'emploi est le cadre global dans lequel s'inscrivent les activités du BIT. Après avoir lancé des programmes par pays pour un travail décent dans un certain nombre de pays pilotes, notre objectif est maintenant d'assurer la cohérence de l'ensemble de ces programmes, lesquels sont mis en œuvre avec la participation active des mandants et du soutien technique du BIT qui en définissent les priorités et les objectifs.
21. L'Agenda global pour l'emploi, en tant que pilier «emploi» de l'Agenda pour le travail décent, s'intègre dans le cadre stratégique du travail décent et en découle tout à la fois. Son principal objectif est de contribuer aux efforts de l'Organisation visant à promouvoir le travail décent. Les questions d'emploi jouent un rôle déterminant dans la mise au point des programmes par pays pour un travail décent, et dans de nombreux pays les préoccupations

en matière d'emploi ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie nationale cohérente en faveur du travail décent.

22. L'Agenda global pour l'emploi apporte une véritable valeur ajoutée aux programmes par pays pour un travail décent dans la mesure où il fournit un cadre permettant de placer l'emploi au cœur de la politique sociale et économique et d'examiner en détail les domaines clés qui ont une incidence positive en termes d'emplois. En tant que document d'ordre général, il peut être utilisé pour analyser les problèmes d'emploi dans un pays et rechercher les solutions possibles. L'Agenda global pour l'emploi est également un instrument permettant de mettre en évidence les liens fondamentaux entre croissance, emploi et réduction de la pauvreté². Ses dix éléments clés garantissent la mise en place d'une stratégie cohérente permettant de s'attaquer aux problèmes de chômage et de pauvreté. Dans certains cas, les mandants, compte tenu de l'urgence de certains impératifs économiques, peuvent estimer que le programme de tel ou tel pays en faveur du travail décent doit plus particulièrement porter sur certains secteurs et/ou éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi. Soutenue par des programmes et des projets concrets, la politique cohérente qui naît de l'interaction entre Agenda global pour l'emploi et programmes par pays pour un travail décent peut, par la politique cohérente qu'elle fait naître, stimuler fortement la création d'emplois décents. Cependant, au cours de la mise en œuvre d'un programme par pays pour un travail décent, le besoin de développer les micro-interventions et les interventions sectorielles peut se faire ressentir dans la mesure où celles-ci sont liées à un environnement économique et politique général plus étendu. Dans ce cas, pour prendre en compte cet environnement, les mandants tripartites peuvent décider d'étendre la portée de ces mesures d'ensemble portant sur des éléments précis de l'Agenda global pour l'emploi que sont les programmes par pays pour un travail décent.
23. Etant donné que le BIT analyse la situation de l'emploi dans plusieurs pays, ces analyses devraient en retour enrichir le programme général de l'Agenda global pour l'emploi. En outre, puisqu'ils recourent à certains éléments spécifiques de l'Agenda global pour l'emploi, les programmes par pays pour un travail décent pourraient permettre de vérifier que l'assistance technique du BIT répond de manière opportune aux «besoins» qu'ils recensent. Tant les programmes par pays pour un travail décent que les programmes d'appui et les politiques d'ensemble de l'Agenda global pour l'emploi devraient avantageusement tirer parti de cette nouvelle interaction.
24. Les études de cas qui ont été présentées à la commission depuis l'adoption de l'Agenda global pour l'emploi en mars 2003 montrent bien comment certains pays comme la Chine, la République islamique d'Iran et le Pakistan, par exemple, ont su recourir à cet instrument pour mettre en œuvre des stratégies nationales pour l'emploi cohérentes. Elles révèlent également (et c'est, par exemple, le cas du Pakistan) comment ces stratégies ont, en retour, aidé les mandants tripartites à définir les questions clés devant être prises en compte lors de la préparation des programmes par pays pour un travail décent. De même, les études présentées par certains pays (Ethiopie et Egypte), qui mettaient au départ l'accent sur la mise en œuvre de politiques actives du marché du travail en faveur du travail décent (élément clé n° 7 de l'Agenda global pour l'emploi), sont maintenant élargies – comme dans le cas de l'Ethiopie – avec la participation active des responsables politiques et des partenaires sociaux, afin d'élaborer une stratégie complète de l'emploi sur laquelle s'articulerait le PPTD du pays précité.

² Le fait que la création d'emplois décents est le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté et d'assurer un développement équitable est expliqué dans le rapport du Directeur général, *S'affranchir de la pauvreté*, rapport I (A), CIT, 91^e session, 2003. La contribution de l'Agenda global pour l'emploi à l'action menée par l'OIT dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et décrite dans le document GB.294/ESP/5 est examinée à la présente session.

L'Agenda global pour l'emploi: le pilier «emploi» du travail décent Soutien au niveau des pays

Depuis l'adoption de l'Agenda global pour l'emploi par le Conseil d'administration en mars 2003, un certain nombre de pays ont recouru à l'Agenda global pour l'emploi pour concevoir des stratégies globales de l'emploi intégrant le concept du travail décent dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Les pays concernés sont l'Albanie, l'Argentine, l'Azerbaïdjan, la Chine, la Croatie, la République islamique d'Iran, l'Iraq, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Maurice et le Pakistan. Au Ghana, le Sommet présidentiel sur l'emploi qui se tiendra à la fin novembre 2005 examinera et discutera la stratégie globale de l'emploi élaborée avec l'appui technique du BIT pour mettre au point des programmes et des projets concrets destinés à accélérer le rythme des créations d'emplois et le développement des compétences face à l'intensification de la concurrence mondiale. Des stratégies globales de l'emploi sont actuellement élaborées à Djibouti, en Estonie, au Niger, en République de Moldavie, en Serbie-et-Monténégro et ont été mises en œuvre au Burkina Faso, au Cameroun, en Ethiopie et en Jamahiriya arabe libyenne. Dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi a été entreprise une étude comparant la situation de l'emploi en Argentine, au Brésil et au Mexique qui entend définir la manière dont ces pays peuvent parvenir à placer l'emploi au cœur de leur politique économique. Les résultats de cette étude ont été analysés en mai 2005 par les mandants tripartites et les spécialistes de l'emploi de chacun de ces trois pays et seront publiés plus tard dans l'année.

Une évaluation des activités en cours au niveau national concernant les dix éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi a révélé qu'à la mi-2005 l'OIT travaillait avec les mandants de 71 pays, pour la plupart des pays en développement ou des économies en transition. Bien que dans la plupart des cas le développement de politiques d'ensemble cohérentes ait impliqué des recoupements avec d'autres domaines d'activité, le nombre de pays couverts par thème est le suivant: connaissances et compétences (55), emploi décent et esprit d'entreprise (53), emploi productif visant à réduire la pauvreté (47), politiques du marché du travail (41), politiques macroéconomiques (y compris microfinance et réformes du secteur financier) (24), sécurité et santé au travail (24), commerce et emploi (23), technologie (22) et développement durable (17).

- 25.** L'exposé sur l'Argentine, qui a été présenté par les partenaires sociaux et des dirigeants politiques confirmés devant la commission à sa session de mars 2005, a été une bonne illustration de la façon dont un pays confronté à une grave crise économique a su, après avoir stabilisé à court terme la situation de l'emploi, appliquer pour le moyen terme un programme national en faveur du travail décent axé sur un certain nombre des éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi et mettre en œuvre, sur cette base, un éventail cohérent de mesures. L'assistance fournie par l'OIT à l'Indonésie après la catastrophe provoquée par le tsunami est un bon exemple de la manière dont l'OIT aide les pays devant immédiatement réagir à une situation de crise à mettre prioritairement en œuvre des programmes et des activités créateurs de revenus et d'emplois (voir encadré).

L'Agenda de l'emploi à Aceh

Le tremblement de terre et le tsunami qui ont frappé la province indonésienne d'Aceh le 26 décembre 2004 ont eu des conséquences catastrophiques: plus de 125 000 personnes ont été tuées, près de 40 000 personnes ont été portées disparues, 700 000 personnes ont perdu leur emploi et des dommages dévastateurs ont été infligés aux biens individuels et aux infrastructures publiques. L'OIT a su réagir rapidement en intervenant sur deux fronts. L'Organisation s'est livrée, d'une part, à une rapide évaluation lui permettant d'établir, à titre estimatif, que la catastrophe avait privé 600 000 personnes de leurs moyens de subsistance, faisant passer le taux de chômage régional à plus de 30 pour cent alors qu'il n'était que de 6,8 pour cent avant la catastrophe. Elle a fourni, d'autre part, une aide directe et concrète en élaborant un programme centré sur la création d'emplois comportant les volets suivants:

- 1) mise à disposition de services de l'emploi;
- 2) formation professionnelle et renforcement des compétences;
- 3) développement des entreprises et microfinance;
- 4) développement des infrastructures fondées sur le travail;
- 5) prévention du travail des enfants;
- 6) développement et reprise économique au niveau local.

L'OIT a ouvert dans la capitale provinciale de Banda Aceh un premier centre proposant des services de l'emploi qui lui a servi de base opérationnelle. A présent, l'Organisation a étendu ses activités à trois centres supplémentaires. A la mi-juillet, environ 40 000 habitants de Aceh étaient enregistrés et 1 000 d'entre eux avaient pu retrouver un emploi. L'enregistrement des demandeurs d'emploi permet également de recenser les compétences et les qualifications disponibles dans la province et de les comparer aux besoins de main-d'œuvre existants (liés à la reconstruction et à d'autres domaines) pour établir un ordre de priorité en matière de formation professionnelle. L'OIT a, en conséquence, mis sur pied un cycle court de formation professionnelle permettant, notamment dans le domaine de la construction, aux victimes d'acquérir des compétences pour renforcer leurs chances de subvenir à leurs besoins. Le programme «Créez votre entreprise» constitue une troisième composante qui aide, de manière directe ou indirecte, les victimes et les autres habitants de la province à se procurer un emploi. Pour favoriser aussi largement que possible le recours à une technologie à forte intensité de main-d'œuvre lors de la reconstruction des infrastructures, l'OIT propose une formation au personnel et aux cadres des organisations intervenant dans des programmes «Travail contre rémunération» leur permettant d'acquérir des compétences en maçonnerie et en déblaiement. En outre, l'OIT dispose de sa propre activité pilote qui lui permet d'associer la reconstruction des routes à une approche fondée sur le travail qui privilégie un recours maximal à la main-d'œuvre locale, les techniques de construction locales et la sous-traitance aux micro et petites entreprises.

Discussions au sein de la Commission de l'emploi et de la politique sociale portant sur les éléments clés de l'Agenda global pour l'emploi

26. Les discussions au sein de la commission portant sur les éléments clés de l'agenda tels qu'ils ont été explicités dans les documents présentés par le Bureau ont été mises à profit pour améliorer et modifier les services consultatifs techniques que nous proposons aux mandants. Le document et la discussion de la Commission de l'emploi et de la politique sociale sur l'élément clé n° 7: *Les politiques actives du marché du travail*³ ont fait l'objet d'une publication de l'OIT examinant le rôle des politiques actives du marché du travail dans les pays développés, en développement et les économies en transition et s'inscrivant dans le contexte de la recherche visant à créer de nouveaux garde-fous dans une économie mondialisée⁴. Cet examen a également permis de donner les premiers éléments de réponse à certaines des questions que la commission a soulevées par rapport au document présenté par le Bureau. La discussion a permis de définir certains domaines clés que l'OIT devrait privilégier dans ses travaux: le rôle que les PAMT (politiques actives du marché du travail) devraient jouer dans les pays en développement; l'intégration des PAMT dans un cadre élargi afin d'affronter les conséquences de la mondialisation; le lien entre flexibilité du marché du travail, sécurité et rôle des politiques du marché du travail; l'importance de l'évaluation des mesures prises dans le cadre des PAMT et l'utilisation des PAMT dans le cas des groupes vulnérables. La publication ainsi que les travaux connexes sur ces questions ont été largement diffusés auprès des responsables politiques et des mandants. En outre, le travail continu sur la flexibilité du marché du travail et la sécurité a permis d'entamer avec d'autres organisations multilatérales dont la Banque mondiale, la Commission de l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) des discussions portant sur la possibilité de créer de nouvelles institutions du marché du travail pour une économie mondialisée.
27. La discussion portant sur l'élément clé n° 7 au sein de la Commission de l'emploi et de la politique sociale a également eu par la suite une incidence sur les services consultatifs techniques de l'OIT, tels que les travaux portant sur l'intermédiation sur les marchés du

³ Document GB.288/ESP/2.

⁴ P. Auer, U. Efendioglu et J. Leschke: *Active labour market policies around the world. Coping with the consequences of globalization*, BIT, Genève, 2005.

travail en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Dans ces pays, les systèmes en vigueur ont été analysés et des recommandations ont été faites en vue d'apporter des changements en étroite collaboration avec les mandants.

28. La discussion de la commission portant sur la présentation par le Bureau de l'élément clé n° 5: *Promouvoir un travail décent en promouvant l'esprit d'entreprise*⁵ en mars 2004 a permis de faire progresser les travaux du Bureau sur cet élément clé dans un certain nombre de domaines mis en avant par la commission. La nécessité de se consacrer davantage au potentiel des coopératives a débouché sur une importante campagne de promotion de la recommandation n° 193. Celle-ci a été, par la suite, présentée dans trois réunions régionales et trois réunions nationales et traduite dans quatre langues supplémentaires – ce qui porte le nombre total à 33 –, et des services de conseil sur sa mise en œuvre ont été mis à la disposition de six pays. En Afrique du Sud, la recommandation a été utilisée pour réviser la politique nationale de développement des coopératives ainsi que la législation relative aux coopératives.
29. Un groupe de travail intersectoriel du BIT impliquant des unités du siège et du terrain est en train de rassembler les bonnes pratiques internationales et les enseignements tirés dans le domaine de la promotion d'un environnement favorable à la croissance de l'emploi dans les PME, afin de parvenir à un équilibre satisfaisant entre une protection appropriée des travailleurs des PME et la nécessité de réduire le poids excessif de la réglementation et des tâches administratives. Dans un autre domaine mis en avant par la commission, la promotion de la culture d'entreprise parmi les jeunes des deux sexes a été mise en œuvre de manière anticipée par la diffusion généralisée du programme KAB «Tout savoir sur l'entreprise». Le KAB est incorporé dans le programme national officiel des institutions de formation professionnelle de plusieurs pays, notamment le Kazakhstan et le Kenya. Suivant les recommandations de la commission, le Bureau s'est efforcé de travailler avec le PNUD sur le suivi du rapport «Unleashing entrepreneurship: Making Business Work for the Poor» (Libérer l'entrepreneuriat et faire en sorte que les entreprises soient au service des plus démunis) publié par cette organisation. Une stratégie globale pour le développement du secteur privé a été mise au point par l'OIT et le ministère du Commerce et de l'Industrie de la République-Unie de Tanzanie, en étroite collaboration avec le PNUD et l'ONUDI.
30. Comme cela avait été préconisé, des initiatives visant à permettre aux mandants de soutenir la création d'emplois par le biais des PME ont été renforcées. Un DVD contenant un manuel pratique destiné aux organisations d'employeurs a été élaboré avec le concours de l'Organisation internationale des employeurs (OIE). Il s'agit d'une compilation d'instruments et de stratégies destinée à fournir des services aux PME et à les aider à s'organiser et à plaider leur cause. Des initiatives complémentaires ont également été lancées pour diffuser plus largement le programme SYNDICOOP, originellement mis en œuvre en Afrique australe et en Afrique de l'Est et qui a fait ses preuves. Ce programme encourage une collaboration entre les syndicats et les structures coopératives qui puisse aider les entrepreneurs de l'économie informelle à s'organiser, à renforcer leurs activités et à rejoindre progressivement le secteur formel de l'économie.
31. Dans le domaine de l'emploi productif pour le développement et la réduction de la pauvreté, l'élément clé n° 10 de l'Agenda global pour l'emploi, un certain nombre d'activités ont été entreprises dans le prolongement des discussions qui se sont tenues à la Commission de l'emploi et de la politique sociale à sa session de mars 2004. Aux niveaux mondial et régional, la collaboration avec le PNUD s'est poursuivie et s'est renforcée. Cette collaboration a permis au BIT d'entreprendre plus facilement une action consultative

⁵ Document GB.289/ESP/1.

et sensibilisatrice sur le rôle de l'emploi dans la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale et mondiale. Des activités de conseil technique à l'échelle nationale sur l'intégration de l'emploi dans un plan de développement ont débuté au Viet Nam. On envisage de renforcer ces activités au niveau du pays. Afin de trouver des moyens pratiques permettant d'incorporer la question de l'emploi dans les futurs DSRP, des études ont été lancées sur la façon dont l'emploi pourrait être intégré dans leurs programmes de base en accompagnant ce processus de mesures spécifiques et en lui allouant des ressources de développement. Répondant à l'appel à adopter une approche plus intégrée en matière d'utilisation des divers instruments de l'OIT à l'échelle des pays, un projet de coopération technique sur le développement d'une croissance privilégiant les plus démunis a été formulé et soumis aux bailleurs de fonds pour être financé.

32. En ce qui concerne le quatrième élément clé n° 4: *Politique macroéconomique favorable à la croissance et à l'emploi*⁶, les travaux de la commission s'efforcent de prendre en compte une idée unanimement partagée, à savoir que l'OIT devrait s'attacher à évaluer les implications sociales et les incidences sur l'emploi des politiques macroéconomiques; que cette évaluation devrait davantage se tenir à l'échelle des pays, et que les groupes d'employeurs et de travailleurs doivent bénéficier d'un soutien plus actif leur permettant de mieux participer au processus de décision macroéconomique et à celui des DSRP. Dans ce contexte, le Bureau mène actuellement des recherches ciblées visant à étendre et à valider empiriquement certains points de vue et prises de position de l'OIT concernant les incidences de politiques économiques alternatives sur l'emploi⁷. Ces points de vue sont également repris dans un mémorandum préparé conjointement par l'OIT et la Commission économique pour l'Afrique⁸. L'ordre du jour du Forum des Caraïbes sur l'emploi qui devrait se tenir prochainement est en cours d'élaboration et vise à réfléchir, entre autres questions, sur la façon dont la création d'emplois productifs pourrait devenir un objectif central des politiques macroéconomiques.
33. Comme cela avait été proposé lors de la discussion du document du Bureau fournissant des éclaircissements sur le premier élément clé: *Promouvoir les échanges commerciaux et l'investissement dans les pays en développement pour y favoriser l'accès aux emplois productifs et aux marchés*⁹, le travail de recherche intitulé «Commerce, investissements étrangers et emploi productif dans les pays en développement» est actuellement complété par des études sous-régionales qui mettent plus particulièrement l'accent sur la politique commerciale et la politique de l'emploi. Les travaux menés en vue de la préparation du prochain Forum des Caraïbes sur l'emploi constituent une première étape en la matière. Dans une série de documents nationaux qui ont été préparés avec l'appui technique de l'OIT, les politiques visant à maximiser les effets positifs sur l'emploi des échanges commerciaux et des investissements étrangers directs sont actuellement privilégiées.

Conclusions

34. La mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi depuis son adoption en mars 2003 a été guidée par les discussions de la commission en ce qui concerne son cadre global et l'élaboration de ses éléments clés, ainsi que par l'apprentissage par la pratique fondé sur

⁶ Document GB.291/ESP/1.

⁷ Voir, par exemple, A. Bhaduri: *Macroeconomics policies for higher employment in the era of globalization*, Document de stratégie en matière d'emploi, nov. 2005/11 (à paraître).

⁸ *Employment-friendly macroeconomic policies for Africa*, 2005 (avant-projet).

⁹ Document GB.291/ESP/2.

l'expérience des pays. Son objectif principal – aider les mandants tripartites à mettre l'emploi décent au cœur des politiques économiques et sociales – constitue un enjeu majeur. Les progrès accomplis jusqu'à présent semblent indiquer que l'Agenda global pour l'emploi est un moyen efficace à cette fin.

- 35.** Les activités de l'OIT au niveau des pays s'inscrivant de façon croissante dans le cadre des PPTD, élaborés en étroite collaboration avec les mandants tripartites et l'aide technique du BIT, l'Agenda global pour l'emploi peut devenir un instrument d'analyse de plus en plus utile pour faire de la création d'emplois décents un objectif central de l'élaboration des politiques nationales et des stratégies d'éradication de la pauvreté.
- 36.** La commission est invitée à faire des observations sur le présent rapport en vue de fournir des orientations sur l'évolution et la mise en œuvre futures de l'Agenda global pour l'emploi.

Genève, le 26 septembre 2005.

Document soumis pour discussion et orientation.